



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1578

Approbation d'une convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon / Auditorium -
Orchestre national de Lyon et l'association Spirito pour l'organisation de répétitions les 30 avril
et 15 mai 2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M.
MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF,
M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN,
M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS,
Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M.
PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme
BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS,
Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN,
M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M.
CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO,
Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT
(pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M.
CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1578 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET L'ASSOCIATION SPIRITO POUR L'ORGANISATION DE REPETITIONS LES 30 AVRIL ET 15 MAI 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 252 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

L'Auditorium a été sollicité par l'association Spirito afin de disposer de la salle Proton, en ordre de marche, pour deux répétitions, les journées du samedi 30 avril 2022 de 10 h 00 à 17 h 00 et du dimanche 15 mai 2022 de 09 h 30 à 17 h 00.

L'association Spirito est basée à Lyon et mène une grande partie de son activité en région Auvergne-Rhône-Alpes. Chœur de chambre professionnel à géométrie variable, il déploie ses effectifs depuis sa forme chambriste, voire intimiste, jusqu'à la dimension symphonique. Il aspire avec conviction à redonner au grand chœur a cappella ses lettres de noblesse.

Spirito a été désigné Centre d'art vocal d'intérêt national pour la région Auvergne Rhône-Alpes, par le Ministère de la culture.

Compte tenu de l'intérêt de l'activité de l'association, il est souhaité accorder la gratuité de cette mise à disposition conformément aux dispositions de l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement à des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

A titre indicatif, la valeur de cette mise à disposition est évaluée à 10 000 € HT.

La convention jointe au présente rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de mise à disposition entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et Spirito pour deux répétitions durant les journées du samedi 30 avril 2022 de 10 h 00 à 17 h 00 et du dimanche 15 mai 2022 de 09 h 30 à 17 h 00 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET